

## Résultats

de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire  
de la société Lagardère SCA

**Mardi 28 avril 2009**

L'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire de la Société s'est réunie le mardi 28 avril 2009 à 10 heures au Palais des Congrès à Paris. Le quorum atteint par les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance dépassait les 61 % d'actions votantes.

Après une présentation synthétique de l'activité, de la stratégie et des comptes de la Société, la gérance et les principaux dirigeants du Groupe ont répondu pendant près d'une heure à toutes les questions posées par les actionnaires.

A l'issue du débat, l'ensemble des résolutions présentées ont été approuvées et, notamment, celles relatives :

- au montant du dividende de 1,30 € par action qui sera détaché de l'action le 4 mai et mis en paiement à compter du 7 mai 2009,
- au renouvellement des autorisations financières.

Les résultats correspondant au vote de chaque résolution ont été les suivants :

	Voix pour (%)	Voix contre (%)	Abstention (%)
<b>Résolution n° 1</b> – Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2008.	98,596	0,162	1,242
<b>Résolution n° 2</b> – Approbation des comptes consolidés.	99,482	0,419	0,099
<b>Résolution n° 3</b> – Affectation du résultat social ; fixation du dividende ordinaire à 1,30 € par action.	97,883	2,019	0,098
<b>Résolution n° 4</b> – Approbations des conventions réglementées.	96,325	3,588	0,087
<b>Résolution n° 5</b> – Autorisation à donner à la Gérance pour une durée de dix huit mois à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.	95,590	4,328	0,082
<b>Résolution n° 6</b> – Autorisation à donner à la gérance d'émettre, pour une durée de vingt six mois, des valeurs mobilières ne donnant ou ne pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, qu'à des titres de créances t/ou à une quotité du capital à émettre de sociétés autres que la Société Lagardère, dans la limite de 2,5 milliards d'euros pour les emprunts en résultant.	92,109	7,775	0,116
<b>Résolution n° 7</b> – Autorisation à donner à la gérance pour une durée de vingt six mois d'émettre avec droit préférentiel de souscription des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, dans la limite de 37,5 % du capital actuel (≈ 300 millions d'euros) pour les augmentations de capital et de 2,5 milliards d'euros pour les titres de créances.	97,276	1,494	1,230
<b>Résolution n° 8</b> – Autorisation à donner à la gérance pour une durée de vingt	87,668	11,090	1,242

six mois d'émettre sans droit préférentiel de souscription des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans la limite de 25 % du capital actuel (≈ 200 millions d'euros) pour les augmentations de capital et de 2,5 milliards d'euros pour les titres de créances.

**Résolution n° 9** – Autorisation à donner à la gérance d'augmenter le montant des émissions décidées en cas de demande excédentaire.

86,833 13,064 0,103

**Résolution n° 10** – Autorisation à donner à la gérance, pour une durée de vingt six mois, d'émettre des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société destinées à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange ou d'un apport en nature, dans les limites respectives de 37,5 % et de 10 % du capital actuel pour les augmentations de capital et de 2,5 milliards d'euros pour les titres de créances.

71,091 27,653 1,256

**Résolution n° 11** – Limitation globale à 37,5 % du capital actuel (≈ 300 millions d'euros primes non comprises) pour les augmentations de capital et à 2,5 milliards d'euros pour les titres de créances des émissions autorisées au titre des résolutions précédentes.

97,349 1,411 1,240

**Résolution n° 12** – Autorisation à donner à la gérance, pour une durée de vingt six mois, d'augmenter le capital social par voie d'incorporation de réserves ou de primes et attribution gratuite d'actions aux actionnaires ou élévation du nominal des actions existantes, dans la limite d'un montant de 300 millions d'euros.

97,513 2,400 0,087

**Résolution n° 13** – Autorisation à donner à la gérance, pour une durée de vingt six mois, d'émettre des actions réservées aux salariés du Groupe Lagardère dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe, dans la limite de 3 % du capital actuel.

98,899 0,989 0,112

**Résolution n° 14** – Autorisation à donner à la gérance pour une durée de trente huit mois d'attribuer aux salariés et dirigeants de la Société et des sociétés qui lui sont liées, des actions gratuites de la Société.

70,289 29,594 0,117

**Résolution n° 15** – Autorisation à donner à la gérance pour une durée de trente huit mois d'attribuer aux salariés et dirigeants de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L.225-180 du Code de commerce des options d'achat ou de souscription d'actions de la Société.

70,612 29,270 0,118

**Résolution n° 16** – Limitation globale du nombre des actions pouvant être attribuées, souscrites et/ou acquises par les salariés et dirigeants de la société et des sociétés qui lui sont liées au titre des 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> résolutions à 3 % par an du nombre d'actions composant le capital actuel.

98,434 0,320 1,246

**Résolution n° 17** – autorisation donnée à la gérance pour une durée de quatre ans de réduire le capital social par voie d'annulation de tout ou partie des actions de la société acquises par cette dernière dans le cadre des programmes de rachat d'actions.

97,276 2,627 0,097

**Résolution n° 18** – Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

99,706 0,202 0,092

*La retransmission de cette assemblée est disponible en ligne sur le site internet de la Société [www.lagardere.com](http://www.lagardere.com)*